Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale du Gard

DÉLIBÉRATION N° DEL-2026-29

Conseil d'administration du Centre de gestion du Gard

Séance du 19 juin 2026

Objet : Installation du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

Étaient présents :

Fabrice VERDIER, Caroline SAUMADE, Frédéric GRAS, Aurélie GENOLHER, Halima FILALI, Joffrey LEON, Olivier GAILLARD, Liliane ALLEMAND, Stéphane LIBERI, Nasséra LEGAL, Catherine LANÇON, Marysa GIANNACCINI, Patrick HIGON, Farès ORCET, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jérôme VIC, Patrick DUMAS, Julie MERCIER, Olivier MARTIN, Jacqueline JANIEC, Marie-Michèle ALVARO, Philippe RIBOT, Renaud LEROI, Reynald BUZITH, Jonathan PIRE, Rémy BACHEVALIER, Olivier JOUVE, Jean-Bernard GUIHERMET, Théo GUIGUE, Sylvie NICOLLE; Corinne BOUVIER, Ludovic DI-ROLLO, Jean-Michel ANDRIUZZI, Cathy CHAULET, Marc LARROQUE;

Étaient absents ou excusés :

André MORRA, Martine SCOLLO-OGIER, Nicolas CARTAILLER, Magali PRADEILLE, Stéphanie LAURENT, Christophe BONNEFOY, Philippe BORDAS, Lionel JEAN, Aurélie ARNAUD, Romain MARTIN, André BRUNDU, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Guy MANIFACIER, Cristel MARCHAND, Camille MARCHAND, Bruno PASCAL, Christian BASTID, Laïla ACHKAR, Gaël MANCUSO ;

Procurations :

Martine SCOLLO-OGIER à Joffrey LEON

Secrétaire de séance :

Théo GUIGUE

Sur rapport n° 1-1 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard,

Entendu le rapporteur, Monsieur Fabrice Verdier

Vu, le code général de la fonction publique,

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260619-DEL-2026-29-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, et notamment l'article 21 qui prévoit les modalités de vote du président et des vice-présidents,

Considérant ce qui suit :

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale est un établissement public administratif administré par un conseil d'administration composé de représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux affiliés ou non affiliés et adhérente au socle commun.

Les élections organisées par le Centre de Gestion ont eu lieu par vote électronique du 8 au 12 juin 2026.

Pour rappel les électeurs sont les maires et présidents des établissements publics affiliés au centre de gestion. Ils détiennent un nombre de voix proportionnel aux nombres d'agents statutaires (titulaire et stagiaires) de leur collectivité ou établissement.

La liste des candidats des représentants des communes et établissements affiliés a été conduite par Monsieur Fabrice VERDIER (Président de la communauté de communes du Pays d'Uzès)

Le Département du Gard, collectivité non affiliée, adhérente au socle commun de compétence du centre de gestion, a désigné deux représentants appelés à siéger au conseil d'administration au sein du collège dit "spécifique"

Le SDIS du Gard, et l'agglomération d'Alès collectivités non affiliées, adhérentes au socle commun de compétences du centre de gestion, ont désigné chacun un représentant appelé à siéger au conseil d'administration au sein du collège dit "spécifique.

Il est constaté que la Mairie/CCAS d'Alès collectivité non affiliée, adhérente au socle commun de compétences du centre de gestion, n'a pas, à la date de la présente séance, procédé à la désignation de ses représentants appelés à siéger au conseil d'administration au sein du collège dit "spécifique.

En conséquence, les sièges correspondants demeurent vacants à ce jour et pourront être pourvus dès transmission des désignations par la collectivité concernée.

L'absence de désignation par une collectivité n'affecte pas la légalité de l'installation dès lors qu'elle se traduit par une vacance de siège et que le quorum est atteint, et ce conformément à la jurisprudence administrative relative aux irrégularités non substantielles.

Pour le bon déroulement des élections une commission départementale de recensement et de dépouillement de votes a été constituée dans le but de veiller à la conformité des opérations électorales. Cette commission présidée par le Président du Centre de gestion, était composée de deux maires, deux présidents d'établissements publics et deux fonctionnaires du centre de gestion.

Après appel nominal, ont été déclarés, dans l'ordre de la liste électorale, les élus suivants:

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260619-DEL-2026-29-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026

REPRESENTANTS DES COMMUNES		TITULAIRES	SUPPLÉANTS	
	1	SAUMADE Caroline Adjointe au Maire de Montagnac	BOUVIER Corinne Adjointe au maire de St Laurent le Minier	21
	2	GRAS Frédéric Maire de Saint Césaire de Gauzignan	BORDAS Philippe Adjoint au Maire de Congénies	22
	3	GENOLHER Aurélie Maire de Massillargues Attuech	FILALI Halima Adjointe au Maire du Vigan	23
	4	LEON Joffrey Maire d'Uchaud	RIBOT Philippe Maire de St Privat des Vieux	24
	5	GAILLARD Olivier Maire de Sauve	JEAN Lionel Maire de Corconne	25
	6	ALLEMAND Liliane Conseillère Municipale de Vézénobres	ARNAUD Aurélie Adjointe au maire de Gallargues le Montueux	26
	7	LIBERI Stéphane Adjoint au maire d'Arrigas	MORRA André Adjoint au Maire d'Aigues Mortes	27
	8	LEGAL Nasséra Adjointe au maire de la Calmette	ALVARO Marie-Michèle Maire de Saint Victor des Oules	28
	9	LANÇON Catherine Conseillère Municipale St Privat des Vieux	MARTIN Romain Adjoint au Maire Langlade	29
	10	SCOLLO-OGIER Martine Adjointe au Maire du Grau du Roi	BRUNDU André Maire de Aubord	30
	11	CARTAILLER Nicolas Maire de Remoulins	LEROI Renaud Conseiller municipal de Marguerittes	31
	12	PRADEILLE Magali Maire d'Aigues Vives	BUZITH Reynald Conseiller Municipal Uchaud	32
	13	GIANNACCINI Marysa Maire de Fons Outre Gardon	DI-ROLLO Ludovic Maire de Laudun	33
	14	HIGON Patrick Adjoint au Maire de Saint Julien les Rosiers	FORTUNAT-DESCHAMPS Pascale Maire de Vergèze	34
	15	LAURENT Stéphanie Maire de Savignargues	PIRE Jonathan Maire de Collias	35
	16	ORCET Farès Adjoint au Maire de Villeneuve les Avignons	BACHEVALIER Rémy Maire de Rochefort du Gard	36
	17	MONTORO TEISSIER Nathalie Maire de Méjannes les Alès	JOUVE Olivier Maire de St Géniès de Comolas	37
	18	BONNEFOY Christophe Maire de Chamborigaud	GUIHERMET Jean-Bernard Maire de Fons sur Lussan	38
	19	VIC Jérôme Maire de Martignargues	GUIGUE Théo Maire de Sauzet	39
	20	DUMAS Patrick Maire de Rochegude	MANIFACIER Guy Maire de St Sébastien d'Aigrefeuille	40

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260619-DEL-2026-29-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026

REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
	1	VERDIER Fabrice Président CC Pays d'Uzès	ANDRIUZZI Jean-Michel Président CC Pays de Sommières	4
	2	MERCIER Julie Conseillère Communautaire Com. d'Agglomération Gard Rhodanien	MARCHAND Cristel Vice-présidente CC Terre de Camargue	5
	3	MARTIN Olivier Président CC Cèze Cévennes	MARCHAND Camille Conseiller Communautaire CC Pays d'Uzès	6

REPRESENTANTS DES COLLEGES SPECIFIQUES

	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
	1	PASCAL Bruno Conseiller Départemental CD30	NICOLLE Sylvie Conseillère Départementale CD30	7
	2	CHAULET Cathy Conseillère Départementale CD30	BASTID Christian Conseiller Départemental CD30	8
	3	LARROQUE Marc Conseiller Départemental Canton Calvisson SDIS30	ACHKAR Laïla Conseillère Départementale Canton Marguerittes SDIS30	9
	4	JANIEC Jacqueline Conseillère AGGLOMERATION ALES Maire de Saint JEAN DE SERRE	MANCUSO Gaël Conseillère AGGLOMERATION ALES Maire de SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	10
	5	Commune/CCAS Alès	Commune/CCAS Alès	11
	6	Commune/CCAS Alès	Commune/CCAS Alès	12

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30900 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance	Le Président
Théo GUIGUE	**Fabrice VERDIER**

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'État le : 19/06/2026
- La publication par voie électronique le : 19/06/2026

Accusé de réception en préfecture
030-283000024-20260619-DEL-2026-29-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026